

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 17 MAI 2016

modifiant l'arrêté du 25 avril 2016 portant nomination des membres du jury du concours externe et du concours interne d'ingénieur d'études de 2^{ème} classe, spécialité « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales », discipline « instrumentation scientifique » et discipline « analyse et traitements des biens culturels » du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication et des grands travaux ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 1991 modifié fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche au ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 février 1992 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 1999 fixant la liste d'experts scientifiques et techniques du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2015 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2016, d'un concours externe et d'un concours interne dans le corps des ingénieurs d'études de 2^{ème} classe du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2016 modifiant l'arrêté du 2 décembre 2015 autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne dans le corps des ingénieurs d'études de 2^{ème} classe du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 25 avril 2016 portant nomination des membres du jury du concours externe et du concours interne d'ingénieur d'études de 2^{ème} classe, spécialité « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales », discipline « instrumentation scientifique » et discipline « analyse et traitements des biens culturels » du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2016 est modifié comme suit :

Au lieu de lire « Madame Claudine LOISEL, ingénieure d'études de 2^{ème} classe ».

Lire « Madame Claudine LOISEL, ingénieure de recherche de 2^{ème} classe ».

Article 2

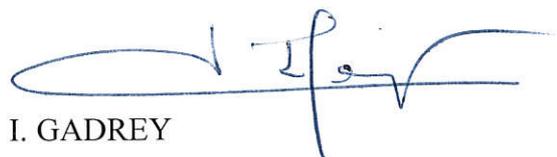
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **17 MAI 2016**

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY